

INTRODUCTION GENERALE

Les infrastructures de transport sont l'ensemble des installations fixes qu'il est nécessaire d'aménager pour permettre la circulation des véhicules et plus généralement le fonctionnement des systèmes de transport.

Ils sont un élément essentiel pour garantir la liberté de déplacement des personnes et des biens, et pour assurer le fonctionnement et le développement de l'économie. Leur création, qui est une partie importante de l'aménagement du territoire, nécessite le plus souvent des investissements lourds. Cela explique qu'elles soient le plus souvent prises en charge par la puissance publique.

La route joue un rôle moteur dans l'aménagement du territoire, elle favorise l'implantation d'activités économiques et industrielles et réduit les coûts de transport et donc de production.

Notre projet de fin d'étude consiste à étudier un dedoublement de la RN 103 entre deux communes de la wilaya de bordj bou arreridj communes de Ain taghrout et Texter.

Cette dedoublement permettra donc aux habitants de la région de mieux se déplacer et s'échanger en moins de temps et cout.